

Intervention de S.E. Monsieur Marc Pecsteen de Buytswerve,  
Ambassadeur, Représentant permanent

au Conseil de sécurité des Nations unies

Débat ouvert:

« Investir dans la paix: dispenser une formation de qualité et renforcer les capacités pour améliorer la sûreté, la sécurité et les performances des soldats de la paix de l'ONU »

New York, le 7 mai 2019

---

Madame la Présidente,

Je voudrais commencer par remercier l'Indonésie d'amener cet aspect important du maintien de la paix à la table du Conseil. Les différents rapports à la suite d'incidents ont démontré à quel point les questions d'entraînement et de formation sont au centre des réponses à apporter. Monsieur le Secrétaire général, votre présence parmi nous aujourd'hui illustre l'importance de cette question pour le Secrétariat.

Votre initiative « *Action pour le maintien de la paix* » est pour nous la matrice dans laquelle nous devons inscrire nos actions.

Je voudrais faire aujourd'hui intervenir sur trois points (1) la responsabilité première des contributeurs de troupes et de police pour la formation de leurs contingents, (2) l'importance de poursuivre cette formation par des initiatives spécifiques et basées sur les besoins, (3) l'importance d'une formation adéquate des contingents à la problématique spécifique des enfants dans les conflits armés.

Madame la Présidente,

La responsabilité première de la formation du personnel en uniforme déployé dans les opérations de maintien de la paix échoit au pays contributeur de troupes ou de police. Il est important à cet égard que le Secrétariat s'assure de l'opérationnalité des contingents à l'issue de la formation préalable au déploiement. Avant de prendre son poste dans une opération de paix, le casque bleu ou le policier doit être opérationnel et dûment sensibilisé à la réalité à laquelle il devra faire face. Au-delà des formations obligatoires pour tous, le contenu de cet ensemble de formations doit être déterminé par celui qui connaît le mieux ces besoins, le Commandant de la Force.

La Belgique appuie le Secrétariat et en particulier le Service intégré de formations dans leur mission de fournir aux contributeurs de troupes un matériel de formation complet et à jour. Elle l'assiste notamment en traduisant des manuels de formation en français, consciente de l'importance d'une formation dans la langue des contingents ou de déploiement.

Madame la Présidente,

J'en arrive à mon second point : l'entraînement et la formation sur le terrain, sur le théâtre d'opérations. C'est là que le personnel – en uniforme ou non – devra recevoir des informations spécifiques au théâtre et, le cas échéant, participer à des exercices qui doivent lui permettre de remplir sa mission spécifique avec plus d'efficacité.

L'un des outils de formation « continue » après le déploiement réside dans le recours à des **équipes itinérantes de formation** (« Mobile Training Teams »). En ce moment, la Belgique met de telles équipes à la disposition de la MINUSMA pour quatre périodes de six semaines, afin de fournir une formation ciblée sur les besoins de la Force. Il s'agit d'un partenariat entre le Secrétariat, un pays fournisseur d'instructeurs et des pays contributeurs de troupes, et cela, en étroite coordination avec la Mission. Le Secrétariat devrait rapidement faciliter l'opérationnalisation d'un mécanisme de coordination léger.

Madame la Présidente,

Pour un soldat, même avec une expérience opérationnelle, se retrouver face à un enfant armé peut être très déstabilisant. Dans un monde idéal, il ne faudrait pas avoir à former nos contingents sur la manière de réagir face à un enfant. Malheureusement, la situation sur le terrain est parfois très éloignée de nos idéaux et des groupes sans scrupules continuent d'armer des enfants.

Plus globalement, dans la diversité des situations auxquelles ils doivent faire face, les membres des opérations de paix doivent être sensibilisés aux **mesures de protection des enfants**. Comme prescrit par la résolution 1612 et les résolutions connexes, notamment la résolution 2387 (2017), il importe que le personnel des missions reçoive une formation adéquate en la matière.

Je vous remercie.